



Québec, le 14 mai 2021

Valérie Du Sablon
Garde côtière canadienne
105, McGill, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E7

OBJET : Demande d'avis expert final dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet Énergie Saguenay (numéro de dossier 5543)

Bonjour,

Le 14 décembre 2020, GNL Québec Inc. (le promoteur) a fait parvenir à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) ses réponses à la deuxième demande d'information sur l'étude d'impact environnemental (EIE) du projet Énergie Saguenay (le projet). Un complément de réponse a également été fourni le 29 avril 2021. Ces réponses complètent les informations nécessaires à l'analyse environnementale.

Par la présente, l'Agence vous demande d'examiner l'ensemble des documents relatifs à l'étude d'impact environnemental déposé par le promoteur et, en vous appuyant sur le mandat et l'expertise de la Garde côtière canadienne, de lui fournir un avis expert final. Cet avis permettra à l'Agence de compléter l'analyse environnementale du projet et de conclure sur l'importance des effets environnementaux visés aux paragraphes 5(1) et 5(2) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012* (LCEE 2012).

Veillez soumettre votre avis expert final au plus tard le 11 juin 2021.

Puisque votre avis expert final sera déposé au Registre canadien d'évaluation d'impact (RCEI), veuillez le joindre à une lettre officielle. Afin d'orienter votre avis, veuillez vous référer aux questions présentées à l'annexe 1 ci-jointe. Cette annexe vous est transmise à titre indicatif, il n'est pas requis de répondre spécifiquement à chaque question, mais plutôt de fournir les éléments de réponse en fonction de votre expertise.

.../2



Nous vous remercions de la prompt attention que vous porterez à cette demande. Si vous avez besoin de renseignements additionnels, n'hésitez pas à communiquer avec moi par téléphone au 418 933-4592 ou par courriel à johannie.martin@canada.ca.

Note importante

Conformément à la LCEE 2012, les commentaires reçus et les autres documents soumis ou produits en vue de contribuer à l'évaluation environnementale du projet font partie du dossier de projet. Par conséquent, ces renseignements seront accessibles au public sur demande et pourront aussi être publiés sur le RCEI en ligne sous le numéro de référence 80115. L'Agence retirera certains renseignements, comme les signatures, avant la divulgation publique. Si vous souhaitez présenter des documents qui contiennent des renseignements confidentiels ou sensibles et qui, selon vous, ne devraient pas être rendus publics, veuillez communiquer avec moi avant de les transmettre.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

<Original signé par>

 Johannie Martin
Gestionnaire de projets - Québec

Annexe 1 : Questions à l'intention de la Garde côtière canadienne

ANNEXE 1 – Questions à l’intention de la Garde côtière canadienne

L’Agence souhaite obtenir un avis expert détaillé de la Garde côtière canadienne basé sur les domaines d’expertise et champs de compétence suivants :

- Aides à la navigation
- Déglacage et gestion des glaces
- Intervention en cas de pollution marine
- Communications et gestion du trafic maritime

Les questions suivantes permettront d’orienter votre avis :

Description du projet en lien avec vos domaines d’expertise

- 1) Est-ce que l’information présentée par le promoteur sur le projet en lien avec les domaines d’expertise ci-dessus est décrite et documentée de façon adéquate et suffisante? Veuillez expliquer votre réponse et préciser, le cas échéant, les lacunes ou les aspects pour lesquels il subsiste une incertitude. Expliquez si ces lacunes et incertitudes peuvent influencer votre avis et dans quelle mesure.
- 2) Veuillez préciser si des infrastructures, des aménagements, des activités ou autres peuvent générer des risques en lien avec vos domaines d’expertise. Dans l’affirmative, veuillez décrire ces risques et préciser quelles mesures devraient être mises en place pour les réduire ou les éliminer.

Effets de l’environnement sur le projet

- 3) Est-ce que la Garde côtière canadienne a des préoccupations concernant les effets que l’environnement¹ pourrait avoir sur le projet ? Si tel est le cas, veuillez expliquer vos préoccupations et identifier les lacunes ou les aspects pour lesquels il subsiste une incertitude.

Répercussions sur l’usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les peuples autochtones

- 4) Quelles sont les normes de services nationales de la Garde côtière canadienne en lien avec la préparation, l’intervention et la gestion des incidents en cas d’incident de pollution de source maritime dans le secteur Saint-Laurent, plus précisément pour la rivière Saguenay et le fleuve Saint-Laurent ? Est-ce que des particularités s’appliquent aux droits d’usage du territoire ou à la gouvernance des peuples autochtones?

¹ Au sens de la LCEE 2012, l’environnement est défini comme étant l’ensemble des conditions et des éléments naturels de la Terre.